

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le

ID : 042-214201865-20240918-DEL\_2024\_060-DE



La date de publication est la date de réception par la préfecture

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Présents : 23  
Votants : 30

**Séance du 18 septembre 2024 à 19h00**

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

Délibération :  
**N° DEL\_2024\_060**

**Date de convocation :**

**Étaient présents**

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, M. Laurent GONZALES, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, Mme Fanny LASSABLIERE

OBJET :  
DELIBERATION PORTANT MISE A JOUR  
DU TABLEAU DES EMPLOIS  
BUDGETAIRES DE LA COMMUNE ET DU  
CCAS (MISE A JOUR DE LA  
DELIBERATION DU 22 MAI 2024)

**Étaient absents**

M. Jean-Pierre GRANATA, Mme Nadia MEBARKI, Mme Cendrine BARLET

**Ont donné pouvoir**

Pascale FOURNIER (pouvoir à Céline CLAUDE)  
Isabelle CHAUVE (pouvoir à Carole TAMBUZZO)  
Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)  
Christophe TOTEL (pouvoir à François TAMBUZZO)  
Alexandre PETIAUX (pouvoir à Vincent BONY)  
Anne-Marie GAUDENCIO (pouvoir à Fanny LASSABLIERE)  
Frédéric MARINELLI (pouvoir à Jean-Louis FONTBONNE)

**Secrétaire de séance** : M. Julien CHANELIERE

**Rappel et référence(s) :**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
 Vu le code général de la fonction publique,  
 Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,  
 Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,  
 Vu la délibération 2024-041 du 22 mai 2024 portant mise à jour du tableau des effectifs de la commune et du CCAS (emplois permanents et non permanents) pour 2023  
 Vu l'avis du comité social territorial du 9 septembre 2024

**Contenu :**

La rentrée scolaire est toujours l'occasion de revoir les organisations pour les adapter aux besoins rencontrés, et ce mois de septembre 2024 n'échappe pas à la règle.

**1 – conservatoire de musique**

Les adaptations des emplois budgétaires ouverts sont les suivantes :

Situation existante	Situation modifiée au 01/09/2024	observations
Grade : assistant d'enseignement principal de 2ème classe 3h/20 hebdomadaires	Grade : assistant d'enseignement principal de 2ème classe 3h30 /20 hebdomadaires	Augmentation du nombre d'élèves sur la spécialité violoncelle
Grade d'assistant d'enseignement artistique 1 poste de 16h/20h 1 poste de 10h30/20h	Grade d'assistant d'enseignement artistique : 2 postes de 10h/20h (50%) 1 poste de 18h30/20h (92.50%) (le poste de l'agent en retraite progressive 50 % est maintenu existant jusqu'à son départ, soit 20h/20h).	Réorganisation des heures d'intervention musicale en milieu scolaire faisant suite à une retraite progressive, l'intégration de 2 heures complémentaires récurrentes (orchestre), et une demande de réduction d'1 temps non complet
Grade d'assistant d'enseignement artistique : 1 poste de 3h/20h (15%) 1 poste de 3h30/20h (17.5%)	Grade d'assistant d'enseignement artistique : 1 poste de 7h/20 (35%) 1 poste de 4h30 /20h (22,5%)	Postes enseignants en théâtre et double spécialité du conservatoire : + 5h
Grade d'assistant d'enseignement artistique : 1 poste de 5h30/20h (27.5%)	Grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale 1 poste de 5h30/20h (34.37%)	Réussite du concours de l'agent en nov 2023 et nomination en lien avec le projet du nouveau conservatoire

**2 – Service périscolaire**

Situation existante	Situation modifiée au 01/09/2024	Observations
grade adjoint d'animation 3 postes 18h30/35h (52.86%)	grade adjoint d'animation 3 postes 21h56/35h (62%)	Uniformisation des postes de référents de sites périscolaires

**3 – Service entretien ménager**

Situation existante	Situation modifiée au 01/09/2024	Observations
Grade d'adjoint technique - 6 postes à temps plein - 1 poste à 33h41/35 - 2 postes à 31h30/35h (90%) - 2 postes à 30h/35 (85,71%) - 2 postes à 29h/35h (82,86%) - 8 postes à 28h/35h (80%) - 7 postes à 24h30/35h (70%) - 7 postes à 21h/35h (60%) - 2 postes à 10h/35h (28.57%)	Grade d'adjoint technique - 6 postes à temps plein - 4 postes à 31h30/35h (90%) - 3 postes à 30h/35 (85,71%) - 1 poste à 30h30/35h (87,14%) - 1 poste à 29h/35h (82,86%) - 6 postes à 28h/35h (80%) - 7 postes à 24h30/35h (70%) - 5 postes à 21h/35h (60%) - 2 postes à 10h/35h (28.57%)	Prise en compte des départs en retraites d'agents placés en congés de longue maladie ou grave maladie et dont les postes avaient été doublés. Adaptation du service au nouveau périmètre des locaux (conservatoire, CAF) A noter que parmi les 42 postes, il y a encore <b>3 postes occupés par des agents en situation de maladie doublés afin de stabiliser les agents qui les remplacent.</b> Ces 3 postes seront supprimés au départ en retraite des personnels concernés
Pour le grade d'adjoint principal de 2ème classe, - 4 postes à temps plein - 3 postes à 28h/35h (80%) - 1 poste à 20h/35 (57,14%)	Pour le grade d'adjoint principal de 2ème classe, - 4 postes à temps plein - 2 postes à 28h/35h (80%) - 1 poste à 20h/35 (57,14%)	
Pour le grade d'agent de maîtrise : - 4 postes à temps plein	Pour le grade d'agent de maîtrise : - 4 postes à temps plein	

**4 – promotion interne**

3 dossiers retenus par le Président du Centre de Gestion de la Loire qui induisent des changements sur le tableau des emplois afin de permettre la nomination très attendue des agents dès cette paie de septembre 2024

Situation existante	Situation modifiée au 01/09/2024	Observations
Poste d'agent de maîtrise principal Temps complet (suppression)	poste de technicien principal 2ème classe temps complet création	suite à la réussite de l'examen professionnel de promotion interne C en B de l'agent qui occupe des missions de direction de service

2 postes d'adjoints technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe Temps complet (suppression)	2 postes d'agent de maitrise temps complet création	1 poste de responsable de service et un poste d'expertise en instruction urbanisme conformités
--	--	--

**5 – Recrutement**

Situation existante	Situation modifiée au 01/09/2024	Observations
1 poste grade d'ingénieur territorial Temps complet	1 poste de technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe Temps complet	Direction urbanisme, affaires foncières et immobilières Chargé du PRIR

**6 - Avancement de grade au 1er septembre 2024**

Catégorie B	Suppression d'1 poste de rédacteur à temps complet	Création d'1 poste de rédacteur ppal de 2 <sup>e</sup> classe à temps complet
Catégorie B	Suppression d'1 poste d'assistant de conservation ppal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Création d'1 poste d'assistant de conservation ppal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet
Catégorie C	Suppression d'1 poste d'adjoint du patrimoine ppal de 2 <sup>ème</sup> classe à TNC 17h30	Création d'1 poste d'adjoint du patrimoine ppal de 1 <sup>ère</sup> classe à TNC 17h30
Catégorie C	Suppression d'1 poste d'adjoint technique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe à TNC 28h	Création d'1 poste d'adjoint technique ppal de 1 <sup>ère</sup> classe à TNC 28h
Catégorie C	Suppression de 3 postes d'adjoint technique à temps complet	Création de 3 postes d'adjoint technique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet

**Proposition :**

Il est proposé de mettre à jour, à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2024 et pour intégration dès cette paie de septembre 2024, la liste des emplois budgétaires ouverts de la Ville (emplois permanents et non permanents) conformément aux modifications ci-dessus décrites.

Les emplois du CCAS ne sont pas modifiés.

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération**

**Le Maire,  
 Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,  
 Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,  
 Julien CHANELIERE**